Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **69 (1943)**

Heft 11

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

d'estimer les dépenses qu'occasionneraient ces travaux. La réalisation de ceux-ci pourrait, par exemple, s'échelonner sur quinze années, et nécessiterait annuellement une mise de fonds de l'ordre de 40 millions de francs.

La législation actuelle ne serait pas modifiée en ce sens que c'est aux cantons qu'incomberait l'aménagement de ces voies, dont le financement serait toutefois partiellement assuré par la Confédération.

Le programme d'exécution est résumé en un tableau donnant l'importance des dépenses à engager sur le territoire de chaque canton. En outre les experts ont fait une différenciation nette entre travaux urgents et travaux non urgents. On constate, soit dit en passant, que la plus grande part des aménagements prévus en Suisse romande seraient, de l'avis de la commission, à entreprendre en première étape. (Vaud, travaux urgents : 49 320 000 fr., non urgents : 4 000 000 fr.; Genève, travaux urgents : 4 009 000 fr. ; non urgents : néant ; Valais, travaux urgents : 14 000 000 fr., non urgents : 6 014 000 fr. ; Fribourg, travaux urgents : 13 356 000 fr., non urgents : 10 400 000 fr.; Neuchâtel, travaux urgents : 17 797 000 fr., non urgents : néant).

* * *

Il s'agit, bien entendu, que de propositions déposées auprès des autorités fédérales. Mais le souci avec lequel la commission élabora son programme, en particulier en prenant l'avis et en faisant siennes les conclusions de nombreux départements cantonaux des travaux publics, laisse supposer que nous avons là une base solide qui va permettre d'entrer sans tarder dans la voie des réalisations. Ce temps ne saurait, semble-t-il, être très éloigné puisque le problème de la création d'occasions de travail est l'un de ceux qui préoccupent le plus nos autorités.

Nous reviendrons ultérieurement sur cette importante question en fournissant à nos lecteurs des données plus précises concernant les projets établis à l'heure qu'il est. Pour l'instant nous engageons vivement tous ceux qu'intéressent non seulement le côté technique du problème, mais son aspect social et économique à prendre connaissance de la publication de l'Inspectorat fédéral des travaux publics. Elle constitue, en l'état actuel des études, la meilleure source de documentation existante.

D. Brd.

CARNET DES CONCOURS

Concours d'idées pour l'aménagement d'un centre municipal d'éducation physique et de sports dans le quartier des Vernets, à Genève.

La ville de Genève ouvre un concours d'idées pour l'aménagement d'un *centre municipal d'éducation physique et de sports.*

Peuvent prendre part à ce concours tous les architectes, ingénieurs et techniciens régulièrement domiciliés à Genève dès avant le 1er janvier 1941 ; les architectes, ingénieurs et techniciens de nationalité genevoise sont admis à concourir quel que soit leur domicile.

Le concours comprend l'étude de l'aménagement de l'ensemble d'un terrain d'une surface de 190 800 m² environ, celle plus détaillée d'un stade destiné aux grandes compétitions et d'un groupe de bâtiments constituant un centre d'instruction et d'entraînement.

Il est mis à la disposition du jury, pour *prix et allocations*, une somme de Fr. 40 000.—.

Le *jury* est composé de MM. J. Uhler, vice-président du conseil administratif ; E. Unger, conseiller administratif ; A. Bodmer, chef du service cantonal d'urbanisme ; F. Gampert, architecte de la ville ; H. Beyeler, architecte, Berne ; E. E. Beaudouin, professeur à la Haute école d'architecture de Genève ; A. Rossire, architecte ; G. Hermann.

Terme : 1er novembre 1943.

Pour tous renseignements s'adresser au *Service immobilier de la Ville de Genève*, 4, rue de l'Hôtel de Ville.

S. T. S. Schweizer. Technische Stellenvermittlung
Service Technique Suisse de placement
Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
Swiss Tecnical Service of employment

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 35426 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription du *S. T. S.* Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au *S. T. S.*

Emplois vacants :

Section mécanique.

285. Jeune *dessinateur mécanicien.* Petites machines de précision. Suisse centrale.
289. *Technicien mécanicien* ou *dessinateur mécanicien.* Construction de machines-outils. Petite fabrique de Suisse orientale.
293. Jeune *technicien électricien.* Construction d'appareils électriques. Grande fabrique de Suisse orientale.
295. *Technicien électricien.* Construction d'appareils électriques. Fabrique de Suisse orientale.
297. Jeune *ingénieur électricien.* Courant faible et haute fréquences, bureau de vente. Suisse orientale.
301. Jeune *dessinateur mécanicien.* Machines et appareils électriques. Suisse orientale.
303. *Technicien mécanicien* ou *dessinateur mécanicien.* Construction de machines-outils. Suisse orientale.
305. Jeune *technicien électricien.* Moteurs. Fabrique de machines de Suisse orientale.

Sont pourvus les numéros, de 1942 : 665, 761, 977 — *de 1943 :* 99, 109, 127, 153, 211, 237, 243.

Section du bâtiment et du génie civil.

606. Jeune *dessinateur.* Bureau d'ingénieur de la Suisse sud-orientale.
608. *Dessinateur en bâtiment.* Bureau d'architecte du nord-ouest de la Suisse.
614. *Technicien en bâtiment.* Projets, plans d'exécution, direction des travaux. Canton de Soleure.
616. Deux à trois *architectes* ou *techniciens en bâtiment.* Projets et plans d'exécution, devis. Bureau d'architecte de Suisse romande.
624. *Technicien en bâtiment,* éventuellement *dessinateur en bâtiment.* Suisse centrale.
626. Jeune *technicien en béton armé* ou *technicien en génie civil.* Bureau et chantier. Zurich.
628. Jeune *dessinateur en bâtiment.* Bureau d'architecte de Zurich.
630. *Technicien en bâtiment,* éventuellement *architecte.* Travaux de bureau et de chantier. Age : environ 30 ans. Canton de Zurich.
634. Jeune *technicien en bâtiment* ou *technicien en génie civil.* Zurich.
638. Jeune *technicien en bâtiment.* Bureau et chantier. Entreprise de Suisse orientale.
644. *Architecte* éventuellement *technicien* ou *dessinateur en bâtiment.* Bureau. Suisse centrale.
646. *Ingénieur civil* ou *technicien en génie civil.* Mensurations et nivellements. Suisse méridionale.
654. Jeune *technicien en bâtiment.* Plans d'exécution et devis. Canton de Neuchâtel.
656. *Technicien en bâtiment* ou *architecte.* Projets et élaboration de plans d'exécution. Suisse centrale.
658. Jeune *ingénieur constructeur.* Habile calculateur. Zurich.
660. Jeune *dessinateur en béton armé.* Bureau d'ingénieur de Zurich.
662. Jeune *dessinateur en bâtiment.* Bâtiments industriels. Entreprise de Suisse orientale.

(Suite page 8 des annonces.)

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde.